

MAIRIE  
32, rue Principale

Téléphone : 03 89 26 90 68  
Télécopie : 03 89 26 98 90  
Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net

**HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**  
Lundi : de 18 h à 20 h  
Mercredi : de 8 h 30 à 16 h 30

**Permanence du maire**  
Lundi : de 19 h à 20 h

DÉPÔT LÉGAL : 15 OCTOBRE 2013  
IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES  
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**EN OCTOBRE**



• **Les 19 et 20** : Week-end de la chance de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Vallon, au foyer rural de Soppe-le-Haut

**EN NOVEMBRE**

• **Le 29** : Téléthon, organisé par la commune de Soppe-le-Haut

**EN DÉCEMBRE**

• **Le 8** : Repas des aînés du vallon du Soultzbach, organisé par l'association Gratitude



**Offre de service : M<sup>me</sup> WINTERHOLER se propose de garder vos enfants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Vous pouvez la contacter au 03 69 19 19 27.**



Liste électorale

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

**Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2013.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

**Les inscriptions déposées en 2013 permettront de voter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.**

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et

politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2014 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2013, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard à cette même date.

En 2014, les élections municipales se dérouleront au mois de mars et les européennes au mois de mai.

Une recette de nos mamies soppoises

**Cake moelleux chocolat et banane**

Pour 6 personnes.

130 g de chocolat, 100 g de beurre, 3 œufs, 120 g de sucre, 80 g de farine, 1/2 sachet de levure chimique, 1 banane

- Préchauffez le four à 210 °C (th 7).
- Faites fondre le chocolat au bain-marie, puis ajoutez le beurre.
- Fouettez les jaunes d'œufs et le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse, puis ajoutez le chocolat fondu, la farine et la levure.
- Montez les blancs d'œufs en neige ferme avec une pincée de sucre, puis incorporez-les au mélange précédent.
- Versez les deux tiers de la pâte dans un moule à cake beurré ou en silicone, placez la banane entière au milieu, puis couvrez avec le restant de pâte.
- Mettez à cuire 10 minutes, puis 35 minutes à 160 °C (th. 5-6). Contrôlez la cuisson du cake en le piquant avec la pointe d'un couteau qui doit ressortir sèche. Laissez tiédir, démoulez et laissez refroidir sur une grille.

État civil

**Mariages**



• **David DIEU et Maeva ESSLINGER,** le 22 juin

• **Christophe GASSER et Sarah NACCARI,** le 6 juillet

**Décès**

• **Georges TREIBER,** le 23 juillet



AUTOMNE 2013  
Numéro 74



CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

Dans ce numéro :

Flore et Loisirs	2
Conseil de fabrique	3
Travaux	3
Amicale des sapeurs-pompiers	3
Liste électorale	4
État civil	4
Supplément « Soppe-le-Bas en chiffres »	

ÉDITO

Toute l'équipe de rédaction du Flash 313 vous souhaite un bel automne.



Qu'est-ce qui leur a pris ?

En consultant les anciens registres de l'état civil de la commune, on tombe parfois sur des informations qui mettent la puce à l'oreille, et on se dit: « qu'est-ce qui s'est passé ? » Ainsi, on peut lire que Joseph est décédé à la maison centrale d'Ensisheim le 12 décembre 1825, et que son épouse Anne-Marie est décédée à la maison centrale pour femmes de Haguenau le 3 février de la même année. Ils avaient 59 ans tous les deux. Quel crime avaient-ils commis ?

Les archives départementales ont livré le secret. Dans la nuit du 17 au 18 avril 1821, Joseph, 55 ans, et sa femme, Anne-Marie, 55 ans, « ont volé, par escalade et effraction d'une fenêtre, dans la maison de Vincent RUDOLF, 33 chemises, 9 jupons, un lit de plumes, cinquante aunes de toile et plusieurs autres nippes et hardes ».

Le 19 décembre 1822, la cour d'assises de Colmar les a condamnés à cinq ans de réclusion dans une maison de force.

Le 26 mars 1823, ils ont été exposés au carcan sur la place publique de la même ville pendant une heure, avec un écriteau placé au-dessus de leur tête, portant en caractères gras et lisibles les noms, profession, âge, domicile, la peine et la cause de leur condamnation. Le carcan est une pièce de bois qui se met autour du cou et qui emprisonne aussi les deux mains.

Le procès-verbal du jugement précise aussi qu'après l'expiration de leur peine « ils demeureront et pendant toute leur vie sous la surveillance de la Haute Police de l'État ».

À la maison centrale d'Ensisheim, Joseph, matricule 7902, était considéré, en 1824, comme un homme maladif et soumis. Était-ce alors sa femme qui serait l'instigatrice du vol ? Et le mobile ? Est-ce pour vendre les chemises au marché ? D'autre part, était-ce courant qu'un cultivateur possède 33 chemises ? L'affaire semble bizarre. Et on ne connaît pas les relations qui existaient entre les protagonistes. Il se pourrait

que ce ne soit que l'épilogue d'une affaire ancienne entre eux.

En effet, ils étaient voisins et habitaient deux maisons mitoyennes. Joseph et Anne-Marie n'étaient pas dans le besoin : ils avaient deux filles de 16 et 18 ans, et un fils de 12 ans, c'est-à-dire assez de bras pour les travaux de la ferme. Ils travaillaient avec deux chevaux.

Mon sentiment, c'est que pour commettre cet acte, il faut qu'ils aient eu le sentiment d'une profonde injustice, et qu'en dernière extrémité c'était à eux de la réparer. À moins qu'on ne leur ait tendu un piège : dans nos villages, il y a toujours eu des embrouilles, des manœuvres sous le manteau, des on-dit non vérifiables, etc.

D'autre part, on peut se faire des réflexions sur l'évolution de la justice. Quelle peine risqueraient-ils aujourd'hui ?

Mais quand même, à 55 ans, qu'est-ce qui leur a pris ?

André DEYBER

À MÉDITER

« Nous ne voyons pas les choses comme elles sont, nous les voyons comme nous sommes. »

Le Talmud

## Flore et Loisirs



### Deuxième édition du grand repas paella

Pour sa deuxième édition, le grand repas paella organisé par Flore et Loisirs a réuni une centaine de convives le 15 septembre. Comme l'année dernière, l'association a fait appel, pour la paella, à un spécialiste dont la réputation n'est plus à faire : Paella Aparicio, de Diefmatten. Bien entendu, Flore et Loisirs n'a pas non plus oublié ceux qui préfèrent le menu « collet fumé et salade de pommes de terre ». Son offre de menus devait permettre à chacun, selon ses goûts, de se faire plaisir. Cette année encore, Flore et Loisirs a voulu faire de ce repas un grand moment de convivialité et a de nouveau proposé un jeu de roulette. Les participants ont ainsi pu gagner de nom-



breux lots, fruits de la générosité des entreprises, commerçants, artisans et artistes de Soppe-le-Bas et parfois d'ailleurs qui ont contribué à l'événement : (par ordre alphabétique) AC Auto Contrôle, Avant-Garde Coiffure, Bellicam Doris, Best of Santé, B.M.S., Bruckert Jean, Druck Chemie, Ecklat Atelier Verre, Fleurs Grunenwald (à Reiningue), La Forme au naturel, Lupori Michèle, Paella Aparicio (à Diefmatten), Pierre Déco, Restaurant Chez Marianne (à Cernay) et SAF Façade.

Flore et Loisirs a ainsi pu compter sur la générosité des acteurs économiques locaux, qu'elle a, une fois encore, tenu à associer à son action d'animation du village. On se souvient que le repas paella 2012 avait été l'occasion de découvrir

deux jeunes talents musicaux. Cette année, c'est un autre art qui était à l'honneur, puisque les membres de la section « peinture » de Flore et Loisirs, dirigée par Michèle LUPORI, ont exposé leurs œuvres dans la salle et dans le hall. Plaisir des papilles et plaisir des yeux étaient donc réunis en cette journée.

### Déjà les plantations d'automne !

Cette année, les « plantations d'automne » ont eu lieu le 12 octobre. Elles ont réuni une dizaine de personnes. Merci à tous ceux qui ont participé à cette demi-journée de travail !

Contact :  
Jean-Claude GLARDON  
Président, 03 89 26 94 12

## Familles à énergie positive

### Le défi des familles à énergie positive

Il consiste à atteindre par équipe un objectif commun d'au moins 8 % d'économies d'énergie à la maison simplement par des éco-gestes au quotidien, soit 200 euros par an en moyenne de réduction sur les factures d'énergie !

De façon conviviale, gratuitement, vous apprendrez toutes les astuces au quotidien pour réduire vos consommations d'énergie, vous serez invités à des événements réunissant toutes les familles à énergie positive. La conseillère de l'Espace Info Énergie vous aidera et vous fournira tous les outils pour réussir le défi à la maison.

Durée du défi : de novembre 2013 à mars 2014

Curieux ? Intéressé ? Motivé ? Alors parlez-en autour de vous (familles, collègues, amis, voisins, équipe de sport, etc.) et contactez l'adresse suivante pour vous inscrire **avant fin octobre 2013** ou pour toute question:

Espace Info Énergie du Pays Thur Doller  
1, rue Latouche  
68700 Cernay  
Tél. 03 89 76 27 45  
Charlotte LELONG :  
infoenergie@pays-thur-doller.fr



## Incivilités

### Vitesse, stop, stationnement...

Certains habitants se plaignent de la vitesse excessive avec laquelle des riverains empruntent les rues de notre village. Ils demandent la mise en place de dispositifs visant à limiter la vitesse, comme l'aménage-

ment de « zones 30 ». Par ailleurs, le panneau « stop » de la rue Principale (partie est) est rarement respecté. Malgré l'aménagement de parkings près de l'école, nombreux sont ceux qui continuent de stationner sur les trottoirs. Des contrôles seront effectués pro-

chainement dans ces différents domaines.

### Déchetterie

La déchetterie, pourtant régulièrement nettoyée par l'ouvrier communal, est sans cesse dans un état déplorable. Manque de civisme ? Manque de respect ?



## Conseil de fabrique

La paroisse a connu ces dernières semaines des événements importants, avec le départ de l'abbé Marc STECK, qui était curé de la Communauté de paroisses des portes de la vallée de la Doller depuis six ans, et l'arrivée de son successeur, l'abbé Jan KOSTER.

L'abbé STECK s'est vu proposer une nouvelle mission dans le Bas-Rhin, département dont il est originaire, dans la zone pastorale de Molsheim-Bruche. Il a accueilli favorablement cet appel de l'Église et a rejoint, à la rentrée pastorale 2013, la Communauté de paroisses du pays de Donon, composée des paroisses de Schirmeck avec Wackembach, Grandfontaine, Barmbach, La Broque avec Fréconrupt, La Claquette, Rothau avec Wildersbach et Natzwiller avec Neuwiller. C'est avec émotion que les membres de notre communauté de paroisses ont pris congé de lui, à l'occasion de la messe d'action de grâce qu'il a célébrée le

14 septembre à Lauw et du verre de l'amitié qui a suivi.

Son successeur, l'abbé KOSTER, a pris ses fonctions en septembre. Il était jusqu'à présent curé de la Communauté de paroisses du Hattgau (Hatten, Rittershoffen avec Hoffen, Stundwiller avec Oberroedern, Buhl et Aschbach) dans le Bas-Rhin. C'est le 22 septembre, à Senthem, qu'il a célébré sa première messe dans notre communauté de paroisses. Né en 1953 en Pologne, dans le diocèse de Cracovie, il a été ordonné prêtre en 1979. Il a travaillé pendant sept ans dans ce diocèse comme vicaire, puis, après une année de formation missionnaire, au Congo (ancien Zaïre) en tant que prêtre Fidei donum. En France depuis 1991, l'abbé KOSTER a d'abord officié dans le diocèse de Toulouse comme curé de paroisses, avant de rejoindre l'Église d'Alsace en 2008.

Le conseil de fabrique adresse ses meilleurs vœux

à l'abbé STECK pour sa nouvelle mission et souhaite la bienvenue à l'abbé KOSTER. Gageons qu'il trouvera à Soppe-le-Bas une église accueillante. Pour que l'église reste ce lieu où chacun est le bienvenu, où chacun peut porter ses joies et ses peines, le conseil de fabrique lance, cette année encore, un appel à votre générosité. Comme à l'accoutumée, la quête de l'office de la Toussaint sera consacrée au chauffage. Si vous souhaitez vous aussi faire un don pour le chauffage de l'église, il vous suffit de le glisser dans l'enveloppe ci-jointe - de préférence sous forme de chèque - avec le coupon que vous aurez pris soin de remplir si vous souhaitez un reçu fiscal) et de déposer l'enveloppe lors d'une quête ou dans la boîte aux lettres de la fabrique de l'église (devant la mairie) ou encore de l'envoyer par courrier à l'adresse suivante : Paroisse Saint-Vincent, 32, rue Principale, 68780 Soppe-le-Bas.



## Travaux

### École primaire

Après les abords de l'école primaire, c'est à présent la cour qui a subi des transformations. Une rampe d'accès handicapés, faite d'enrobés et de granit rose et gris, a été mise en place

par anticipation, dans la perspective de la mise aux normes pour 2015. Un nouvel escalier a également été aménagé. Les travaux ont été réalisés par les ouvriers communaux sous la direction de l'adjoint Raymond BITSCH.

La réfection de la cour a par ailleurs été effectuée. L'ancien portail, vétuste, a été remplacé. L'accès se fera désormais par le grand portail et par le petit portail latéral, qui permet d'accéder directement au bus, en toute sécurité.



## Amicale des sapeurs-pompiers

### Week-end de la chance

L'amicale des sapeurs-pompiers organise les 19 et 20 octobre prochains son « Week-end de la chance » au foyer rural de Soppe-le-Haut.

Deux lots sont au programme avec de nombreux lots de valeur.

Le samedi 19 octobre, ouverture des portes à partir de 19 h, début des jeux à 20 h 15.

Le dimanche 20 octobre, ouverture des portes à partir de 13 h, début des jeux à 14 h 15.

Venez nombreux tenter votre chance !

